

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life - série F. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com. Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du ou des fonds :	SUN 465	Gestionnaire de fonds :	Gestion d'actifs PMSL inc.
Date de lancement de la série :	(Série F) 26 février 2020	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs PMSL inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2020 :	4,3 millions de dollars	Sous-conseiller(s) :	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée
Ratio des frais de gestion (RFG) :	non disponible - nouveau fonds	Distributions :	Revenu : mensuellement, le dernier jour ouvrable ou le dernier jour de négociation, ou vers cette date. Gains en capital : annuellement, décembre.
		Placement minimal :	500 \$ au départ, 50 \$ par placement supplémentaire

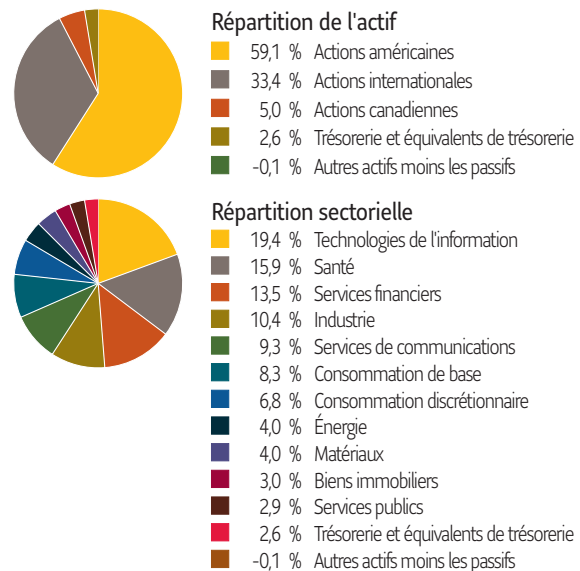
Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise une combinaison de revenu de dividendes et de croissance du capital en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions versant des dividendes d'émetteurs du monde entier, ou indirectement en investissant dans des fonds communs de placement (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans ce type de titres. Le fonds peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique donnée. Il peut également investir dans des titres d'émetteurs du monde entier, y compris ceux des marchés émergents, et dans des titres de sociétés de toute taille.

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2020. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 31 mai 2020)

1. Microsoft Corp.	4,9 %
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6 %
3. Abbvie Inc.	2,3 %
4. Gilead Sciences Inc.	2,0 %
5. Cummins Inc.	2,0 %
6. Best Buy Co., Inc.	1,9 %
7. AmerisourceBergen Corp.	1,9 %
8. Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,7 %
9. Valero Energy Corp.	1,6 %
10. Omnicom Group Inc.	1,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	22,5 %
Nombre total de placements	184

Répartition des placements (au 31 mai 2020)

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

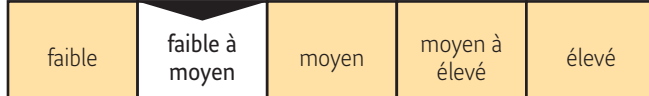
Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs PMSL inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Parce qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque indiqué n'est qu'une estimation faite par Gestion d'actifs PMSL inc. En règle générale, le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des parts de la Série F du fonds depuis sa création. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau fonds.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau fonds.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce qu'il s'agit d'un nouveau fonds.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Cherchent un revenu de dividendes et une plus-value du capital.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des parts du Série F. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

1. Frais de souscription

Aucuns frais de souscription ne sont payables à la société de votre représentant pour cette série.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds comprennent les frais de gestion, les frais d'administration, certains frais d'exploitation et le coût des opérations. Les frais de gestion annuels de la série représentent 0,75 % de la valeur de la série et les frais d'administration annuels de la série représentent 0,15 % de la valeur de la série. Les frais d'exploitation et le coût des opérations ne sont pas encore disponibles parce qu'il s'agit d'une nouvelle série.

Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable pour cette série.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de services	La série n'est offerte qu'aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec Gestion d'actifs PMSL inc. Vous payez des frais à votre courtier pour des conseils sur les placements et d'autres services.
Frais pour opérations à court terme ou excessives	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des parts du fonds ou vous échangez des parts du fonds dans le cadre d'une substitution, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme ou excessives correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Pénalités pour rachat important	Si vous avez été informé que vous êtes un investisseur important et que vous souhaitez demander un rachat ou un échange sortant d'un montant de : a) 5 000 000 \$ ou plus, si la valeur liquidative du fonds est inférieure à 100 000 000 \$ et que le fonds est disponible à la vente depuis au moins deux (2) ans ou b) plus de 5 % de la valeur liquidative du fonds, si celle-ci est supérieure ou égale à 100 000 000 \$ (les deux opérations sont considérées comme un « rachat important »), vous devrez payer 1 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou échangés si vous ne donnez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables exigé avant d'effectuer l'opération. Si le rachat important est assujéti à la fois aux pénalités pour rachat important et aux frais liés aux opérations excessives ou à court terme, seuls ces derniers sont imputés.
Frais d'insuffisance de fonds	Gestion d'actifs PMSL inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Gestion d'actifs PMSL inc.
1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Internet : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.